



Les professions paramédicales regroupent plus d'une vingtaine de profession différente. Elles concernent les domaines du soin, de la rééducation, de l'appareillage et de la prévention. La psychomotricité est une thérapie à médiation corporelle spécifique au développement global de la personne. Elle permet de percevoir le sujet dans sa dimension biologique, psychologique et sociale. Elle est issue de divers courants de pensée ; psychologique et neuro-cognitiviste. Elle tend à harmoniser le développement et l'adaptation de la personne tout en tenant compte de son histoire et de son environnement. Le psychomotricien accompagne à travers l'éducation, la rééducation et la thérapie psychomotrice, les personnes confrontées à des difficultés en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. À travers les séances, il permet au sujet de vivre des expériences sensorielles motrices émotionnelles et corporelles. Son activité peut être salariale, libérale ou mixte.

L'évolution de la population et la mutation des professions de santé modifient les besoins et l'offre de soins. La démographie des professionnels de santé et l'étude de l'état de santé des populations sont donc importantes pour assurer une bonne adéquation entre les besoins et l'offre de soins au cours du temps. Ces besoins de santé peuvent être définis comme l'écart entre un état de santé constaté et un état de santé souhaité. Ils sont multidimensionnels et leur mesure complète nécessite des approches diverses : analyses des données épidémiologiques, sociodémographiques et de consommation de soins, élaboration de normes de prise en charge, réalisation d'enquêtes auprès des usagers et des professionnels [1].

## GÉNÉRALITÉS

Il n'existe pas d'institut de formation en psychomotricité en Guadeloupe. La réussite au concours de première année commune aux études de santé (PACES) de l'Université des Antilles permet toutefois d'intégrer l'institut de formation en psychomotricité de Bordeaux.

Tout professionnel salarié ou libéral, a l'obligation de s'inscrire auprès de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DTARS) de son lieu d'exercice pour obtenir un numéro ADELI [2]. L'activité libérale encore peu développée en France est possible. Les professionnels sont libres de choisir leur lieu d'installation [2].



Cet état des lieux présente les données sociodémographiques, épidémiologiques et de consommation de soins, disponibles à l'ORSaG. Il est un premier outil d'aide à la décision, pour adapter au mieux l'offre et la demande de soins des Guadeloupéens.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DES PSYCHOMOTRICIENS

LES DONNÉES ISSUES DU RÉPERTOIRE ADELI

Les données quantitatives relatives aux professionnels de santé libéraux renseignent notamment les effectifs, le sexe, l'âge, le type d'exercice et la commune d'installation. L'information sur l'activité partielle ou à temps plein du professionnel n'est à ce jour pas disponible en routine. Facteur de pondération de l'indicateur de densité (nombre de professionnels pour 100 000 habitants), cette caractéristique est aujourd'hui primordiale pour l'appréciation effective de l'offre de soins sur un territoire donné.

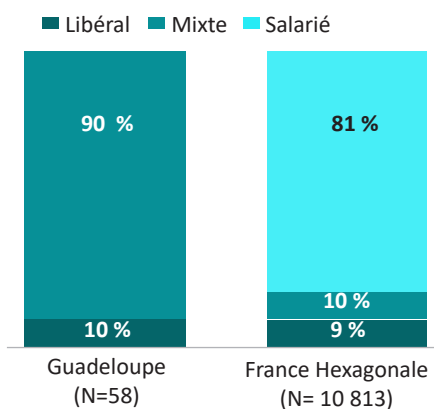
a. Effectifs et répartition des psychomotriciens

D'après le répertoire ADELI, 58 psychomotriciens exercent en Guadeloupe au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 52 ont une activité exclusivement salariale (90 %) et 6 ont une activité mixte (libérale + salariale) (10 %). Aucun psychomotricien exerce exclusivement en libéral. L'activité libérale (exclusive ou mixte) est deux fois plus faible en Guadeloupe qu'en France hexagonale (10 % en Guadeloupe et 19 % en France Hexagonale) [Figure 1].

Caractéristique commune à toutes les régions de France, la profession est majoritairement féminine : 86 % de femmes en Guadeloupe (89 % en France hexagonale). Cette proportion est restée stable au cours des cinq dernières années. En 2016, dans la région, 31 % des psychomotriciens sont âgés de moins de 30 ans tandis que 14 % sont âgés de 55 ans ou plus [Figure 2]. L'âge moyen des psychomotriciens exerçant dans la région est de 38,7 ans (41,2 ans en France hexagonale).

**Le répertoire ADELI** (Automatisation DEs Listes) est un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés par le Code de la Santé Publique (sous réserve qu'elles ne soient pas prises en charge par le Répertoire Partagé des Professions de Santé) et le Code de l'action Sociale et des Familles. Il contient des informations relatives à l'état civil, la situation professionnelle et les activités exercées [2].

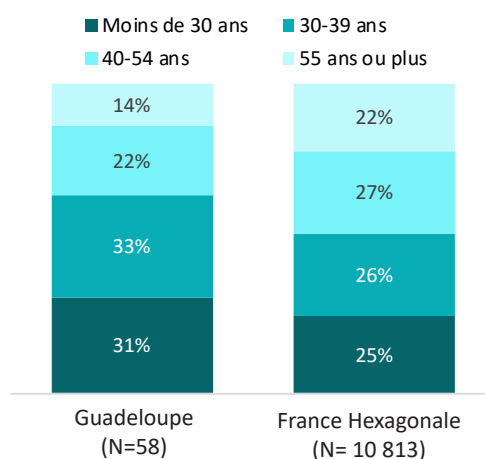
Figure 1 – Répartition (en %) des psychomotriciens inscrits au répertoire ADELI au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon leur statut et leur lieu d'exercice



Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

Figure 2 – Répartition (en %) des psychomotriciens inscrits au répertoire ADELI au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon leur âge et leur lieu d'exercice



Source : ADELI

Exploitation : ORSaG

**b. Densités de professionnels**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la densité de psychomotriciens de la région s'élevait à 14 professionnels pour 100 000 habitants. Cette densité ne diffère pas significativement de celle 100 000 habitants) [Tableau II].

En termes de densité, l'archipel guadeloupéen occupe une position intermédiaire au sein des régions de France (huitième densité la plus élevée).

En France, l'activité libérale est peu développée dans cette profession. Cette pratique se retrouve essentiellement dans les grandes villes [Tableau I]. En 2016, la Guadeloupe est la quatrième région dont l'activité libérale est la moins développée.

Plus de la moitié des communes de Guadeloupe n'ont pas de psychomotriciens (17/32). L'activité étant principalement salariale, ces derniers se concentrent dans les communes disposant de structures d'accueil spécialisées, de structures médicales ou encore d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) [Figure 3].

**c. Évolution du nombre de psychomotriciens**

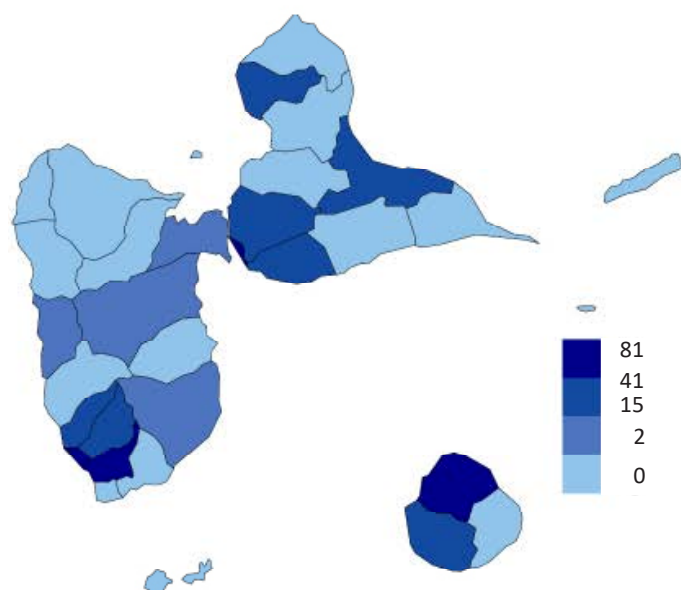
De 2012 à 2016, le nombre de psychomotriciens a augmenté de 29 % soit environ 3 professionnels supplémentaires en moyenne chaque année (avec une variation allant de 1 à 8 psychomotriciens supplémentaires par an) [Figure 4].

**Tableau I – Densité de psychomotriciens (pour 100 000 habitants) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon le statut et le lieu d'exercice**

	Guadeloupe	France hexagonale	Différence significative
<b>Salarié</b>	13	14	
<b>Libéral</b>	1	3	✓
<b>Ensemble</b>	14	17	

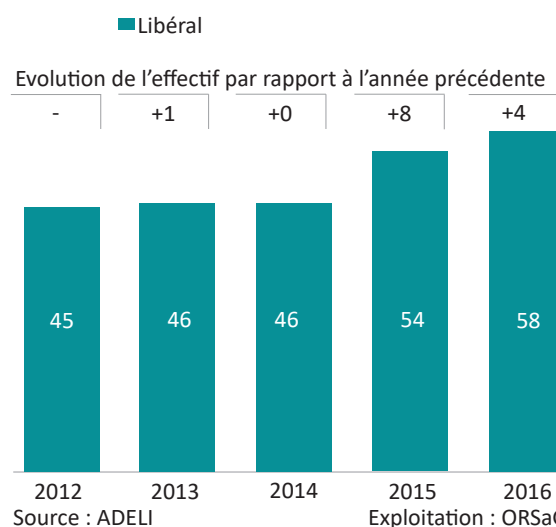
Sources : ADELI, Insee (RP2013) Exploitation : ORSaG  
Le symbole ✓ indique, selon le test statistique, que le taux de la Guadeloupe est significativement différent du taux de la France hexagonale

**Figure 3 – Densité de psychomotriciens (pour 100 000 habitants) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, selon la commune**



Sources : ADELI, Insee (RP 2013) Exploitation : ORSaG

**Figure 4 – Effectifs de psychomotriciens inscrits au répertoire ADELI selon l'année et évolution de l'effectif total par an en Guadeloupe**



## PROFIL DE LA POPULATION GUADELOUPÉENNE

Cette partie vise à étudier la structure de la population et son état de santé en lien avec un besoin de soins de psychomotricité.

### Structure de la population

#### Baisse de la natalité et recul de la mortalité : vers un vieillissement de la population de la Guadeloupe

En 2013, 133 022 jeunes âgés de moins de 25 ans habitent en Guadeloupe. Ils représentent 33 % de l'ensemble de la population (30 % en France hexagonale). La Guadeloupe est la troisième région ayant la part de jeunes âgés de moins de 25 ans la plus élevée des régions de France derrière la Réunion (39 %) et la Guyane (50 %).

Toutefois, le nombre de naissances vivantes diminue : supérieur à 6 000 en 2006, il était inférieur à 5 000 en 2015. De fait, le nombre de jeunes âgés de moins de 25 ans a également diminué (-12 150 jeunes de 2006 à 2013). Leur part dans la population a diminué de 3 points (36 % en 2006 à 33 % en 2013). Selon les projections de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), la Guadeloupe devrait être une des régions les plus âgées de France d'ici 2040. Le nombre de jeunes âgés de moins de 25 devrait diminuer (-28 022 jeunes de 2013 à 2040). Leur part dans la population devrait passer de 33 % en 2013 à 26 % en 2040 dans la région.

À l'autre extrémité de la vie, la mortalité diminue légèrement passant de 864 décès pour 100 000 habitants sur la période 2001-2007 à 787 décès pour 100 000 habitants sur la période 2008-2013. La population de séniors augmente, en particulier dans la tranche d'âges des 65-79 ans (avec une augmentation annuelle de l'effectif de 8,5 % soit +18 329 séniors âgés de 65 à 79 ans de 2006 à 2013) [Figure 5]. Selon les projections de l'INSEE, la Guadeloupe devrait être une des régions les plus âgées de France d'ici 2040. La part des séniors âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 15 % en 2013 à 34 % en 2040. Leur effectif devrait augmenter de 76 837 individus de 2013 à 2040, soit une augmentation de 2 846 séniors en moyenne par an.

### Etat de santé de la population

#### a. Naissances prématurées

Selon les données issues des enquêtes nationales périnatales, le nombre de naissances prématurées est plus élevé dans les départements et régions d'Outre-mer qu'en France hexagonale (respectivement 12 % et 8 % en 2016) [4]. Les données relatives aux certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour, analysées par le service « périnatalité et certificat de santé » de la protection maternelle infantile (PMI), mettent en évidence un taux de prématurité de 8,4 % en Guadeloupe en 2016 (7,5 % en France hexagonale) [5]. Les nourrissons nés prématurément ont un risque plus élevé de présenter des troubles du développement que les nourrissons nés à terme.

#### b. Personnes en situation de handicap

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est versée aux personnes assumant la charge d'un enfant en situation de handicap âgé de moins de 20 ans. Elle vise à compenser les frais d'éducation et de soins nécessaires pour l'enfant [6]. En Guadeloupe, 2 552 personnes ont bénéficié de l'AEEH en 2016, soit 24 bénéficiaires pour 1 000 enfants âgés de moins de 20 ans. Relativement à sa population âgée de moins de 20 ans, la Guadeloupe et la Martinique sont les deux régions de France comptant le plus grand nombre de bénéficiaires de l'AEEH en 2016. De 2012 à 2016, le nombre de bénéficiaires de l'AEEH a augmenté de 18 % dans la région (+22 % en France hexagonale), passant de 2 167 à 2 552 personnes.

l'allocation Adulte handicapé (AAH) est une aide financière visant à assurer des ressources minimum aux personnes en situation de handicaps âgés de 20 ans ou plus (ou à partir de 16 ans si la personne n'est plus à la charge d'une autre personne) [6]. Dans la région, 8 679 personnes âgées de 20 ans ou plus bénéficiaient de l'allocation adulte handicapée

(AAH) en 2016, soit 30 individus pour 1 000 habitants âgés de 20 ans ou plus. Relativement à sa population âgée de 20 ans ou plus, la Guadeloupe est la région de France comptant le plus grand nombre de bénéficiaires de l'AAH en 2016. De 2012 à 2016, le nombre de bénéficiaires de l'AAH âgés de 20 ans ou plus a augmenté de 8 % (+6 % en France hexagonale), passant de 8 070 à 8 679 personnes.

**c. Admissions en affection de longue durée**

Quatre des principales affections de longue durée de la région peuvent notamment nécessiter un besoin en soins de psychomotricité : le diabète (30 % des admissions de la région), ses complications pouvant entraîner des amputations, les affections psychiatriques de longue durée (9 % des admissions), les accidents vasculaires cérébraux invalidants (7 %) pouvant entraîner des paralysies et les démences (7%).

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus représente 96 % des nouvelles admissions pour une démence. Concernant le diabète et les AVC invalidants, respectivement 79 % et 85 % des nouvelles admissions concernent une personne âgée de 50 ans ou plus. Les affections psychiatriques de longue durée touchent toutes les tranches d'âge de la population.

Sur la période 2012-2014, les taux standardisés de nouvelles admissions en ALD pour un diabète, une affection psychiatrique de longue durée, un AVC invalidant ou une démence sont respectivement de 649, 210, 153 et 107 nouvelles admissions pour 100 000 habitants.

La région présente des taux de nouvelles admissions en ALD significativement supérieurs à ceux de la France hexagonale pour le diabète de type 1 ou 2 et pour les AVC invalidants. Les taux de nouvelles admissions en ALD pour une affection psychiatrique de longue durée ou pour une démence ne diffèrent pas d'un territoire à l'autre [Tableau II].

**Tableau II – Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD, sur la période 2012-2014, selon le territoire et la cause**

	Guadeloupe	France hexagonale	Différence significative
Diabète de type 1 ou 2	649	363	✓
Affection psychiatrique de longue durée	210	212	
Accident vasculaire cérébral invalidant	153	95	✓
Maladie d'Alzheimer ou autres démences	107	104	

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Exploitation : ORSaG

Le symbole ✓ indique, selon le test statistique, que le taux de la période 2006-2008 est significativement différent du taux de la période 2012-2014

De la période 2006-2008 à la période 2012-2014, trois de ces quatre maladies ont vu leur taux d'admissions augmenter de façon significative dans la région : les affections psychiatriques de longue durée (+ 36 %), les accidents vasculaires cérébraux invalidants (+46 %) et les démences (+35 %) [Tableau III].

**Tableau III – Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD en Guadeloupe, selon la période et la cause**

	2006-2008	2012-2014	Différence significative
Diabète de type 1 ou 2	629	649	
Affection psychiatrique de longue durée	154	210	✓
Accident vasculaire cérébrale invalidant	105	153	✓
Maladie d'Alzheimer ou autres démences	79	107	✓

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Exploitation : ORSaG

Le symbole ✓ indique, selon le test statistique, que le taux de la période 2006-2008 est significativement différent du taux de la période 2012-2014

## SYNTHÈSE

En 2016, 58 psychomotriciens exercent dans la région, dont 90 % ont une activité exclusivement salariale. La profession est majoritairement féminine (86 %) et la moyenne d'âge des psychomotriciens dans la région est de 38,7 ans. En Guadeloupe, la densité de psychomotriciens ne diffère pas significativement de celle de la France hexagonale (respectivement 14 et 17 psychomotriciens pour 100 000 habitants).

Le nombre de professionnels augmente légèrement dans la région. De 2012 à 2016, 13 psychomotriciens supplémentaires se sont installés dans la région, soit une augmentation de 29 %. La profession est encore parfois mal connue des institutions et de la population.

L'activité étant principalement salariale, les psychomotriciens se concentrent essentiellement dans les communes pourvues de structures d'accueil spécialisées ou de structures médicales. La commune des Abymes comptabilise le plus grand nombre de professionnels (19). Plus de la moitié des communes de la région ne comptabilise aucun psychomotricien (17/32). Une représentation par bassin de vie pourrait apporter d'autres éléments à la problématique de la répartition sur le territoire.

Au-delà du nombre de professionnels dans la région, il serait important de connaître l'activité par professionnel (temps de travail, nombre d'actes réalisés ou nombre de patients reçus pour un temps donné). En effet, l'activité peut être très variable d'un professionnel à l'autre et modifie la réalité de l'offre dans la région.

Les consultations de psychomotricité en libéral n'étant pas remboursées par la Caisse Générale de la Sécurité Sociale (CGSS), les données de consommation ne sont pas disponibles.

Les indicateurs de santé traduisent un besoin certain en psychomotricité sur le territoire, et ce quel que soit l'âge. Parmi les plus jeunes, le nombre de naissances prématurées élevé dans la région augmente le risque de troubles du développement. Relativement à sa population âgée de moins de 20 ans, la Guadeloupe est la première région de France ayant le taux de bénéficiaire de l'allocation d'éducation d'enfants handicapés (AEEH) le plus élevé avec la Martinique (24 bénéficiaires pour 1 000 habitants). Le même constat s'opère parmi les plus âgés : la Guadeloupe se place au premier rang des régions de France ayant le taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) le plus élevé (30 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 20 ans ou plus). Enfin, la population guadeloupéenne est vieillissante et les taux de nouvelles admissions en ALD (notamment pour un AVC, une démence ou une affection psychiatrique de longue durée) sont en augmentation. Ces nombreuses affections pouvant nécessiter des soins de psychomotricité attestent d'un besoin en professionnels dans la région. L'augmentation du nombre de bénéficiaires des allocations handicaps (AEEH et AAH), des taux d'admissions en ALD (pour un AVC ou une démence notamment) et du nombre de personnes âgées pourraient justifier l'augmentation du recours à ces professionnels dans les années à venir. L'activité libérale, encore peu développée pourrait également être amenée à s'accroître.

Remerciement aux professionnels de l'association des psychomotriciens de Guadeloupe dont la rencontre et les données transmises ont permis d'enrichir ce document.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ministère de la Santé et de la Protection sociale, Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. Revue des méthodes des besoins de santé. Mai 2004. 25p.
2. Fédération Française des psychomotriciens. Informations professionnelles. [Internet]. [cité 21 mar 2018]. Disponible sur : <http://www.psychomotricite.com/ffp/>
3. Association guadeloupéenne des psychomotriciens. [Internet]. [cité 21 mar 2018]. Disponible sur <https://sites.google.com/site/assocpsychomot/annuaire>
4. INSERM et DRESS. Enquête nationale périnatale – Rapport 2016. Octobre 2017. 317p. [Internet]. [cité 25 jui 2018]. Disponible sur [http://www.epopé-inserm.fr/wp-content/uploads/2017/11/ENP2016\\_rapport\\_complet.pdf](http://www.epopé-inserm.fr/wp-content/uploads/2017/11/ENP2016_rapport_complet.pdf)
5. Service Périnatalité et certificat de santé -PMI de Guadeloupe. Certificats de santé – Rapport 2016. 2016. 92p.
6. Service public. Social-santé – Handicap : allocation (AAH, AEEH) et aides. [Internet]. [cité 25 juil 2018]. Disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N12230>

Citation suggérée :

ORSaG. Les professionnels de santé en Guadeloupe – Les psychomotriciens. Dossier thématique. Baie-Mahault ; 2018 ; 10p.



Immeuble le Squale, rue R.Rabat, 97122 Baie Mahault

En savoir plus sur  
[www.orsag.fr](http://www.orsag.fr)



☎ 0590 47 61 94